

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 19 Décembre 2011

Etaient présents:

MM. Bézirard, Bocquet, Boussemart, Cacheux, Dissaux, Douez, Grimonprez, Lefait,
Lefebvre, Leroy, Méquignon.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bruneel, Deroo, Houssin, Parent, Plancke, Schepman,
Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 39-11

DECIDE

- d'approuver la Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus qui fait apparaître un montant de dépenses de 10.179.591,22 € pour un montant de recettes équivalent ;
- d'autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- de donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le - 6 JAN. 2012

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Budget 2011 – Décision Modificative n°2

Cette Décision Modificative a pour objet l'ajustement de quelques imputations.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Recettes

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élèverait à 8.209.127,52 € auquel correspond un montant de recettes équivalent. Celui-ci était fixé à 8.267.818,60 € après la DM1.

Cette diminution est due à une modification de l'affectation du résultat 2010 nécessaire pour comptabiliser les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de l'emprunt contracté auprès du CREDIT AGRICOLE et ouvrir les crédits budgétaires au compte 66112. Cette opération est obligatoire pour les collectivités appliquant la M52.

1.2 Dépenses

La différence se répercute sur les crédits inscrits à l'article 23153 Travaux en cours. La somme de 23.596,64 € correspond aux travaux réalisés sur le barrage de Moulin-le-Comte, cette inscription ayant été demandée par les services de la paierie départementale.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Recettes

Une somme de 30.954,87 € apparaît au compte 7478228, il s'agit des subventions versées par EDF et correspondant aux Certificats d'Economie d'Energie réalisés lors des installations de variateurs de vitesse sur les pompes de la station de Prêmesques et de la station de Beuvry.

2.2 Dépenses

Le chapitre 12 « Charges de personnel » connaît un certain nombre de modifications qui permettent de prendre en compte le recrutement d'un agent contractuel.

* *
*

Le budget présenté fait apparaître une majoration du budget de 1.970.463,70 € dans la section Investissement, correspondant à une écriture rendue obligatoire par l'instruction comptable.
Cette augmentation porte le montant du budget à la somme de 10.179.591,22 €.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir :

- se prononcer sur la proposition de Décision Modificative n°2 présentée ci-dessus qui fait apparaître un montant de dépenses de 10.179.591,22 € pour un montant de recettes équivalent ;
- autoriser son président à prendre toutes dispositions concernant l'exécution de ce budget ;
- donner délégation à son président pour la signature de tout acte lié au fonctionnement général du syndicat ;

Vu le, **12 DEC. 2011**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude BISSAUX

